

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 48

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Vote des taux d'imposition
communaux 2020**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, propose à l'assemblée d'approuver les taux d'imposition communaux 2020, à savoir :

	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Bases d'imposition effectives 2019	3 358 361.00 €	219 186.00 €
Bases d'imposition prévisionnelles 2020	3 370 000.00 €	221 500.00 €
Produit à taux proposé	18.96 % = 638 952.00 €	23.32 % = 51 654.00 €
Récapitulatif – Produit à taux constant 2020	690 606.00 €	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire


 M. André NOIROT
 (Haute-Marne)